021-242100410-20111012-2011-10-12\_026-DE

Date de signature : 13/10/2011 Date de réception : 13/10/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT Convocation envoyée le 5 octobre 2011 Publié le 13 octobre 2011 Nombre de membres du Conseil de Communauté: 82 Nombre de présents participant au vote : 66 Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations: 13 Membres présents : M. François REBSAMEN M. Alain MILLOT M. Louis LAURENT M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. Roland PONSAA M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR M. Michel ROTGER M. Gilbert MENUT M. Christophe BERTHIER M. François NOWOTNY M. Rémi DETANG M. Philippe DELVALEE Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Jean-Patrick MASSON M. Georges MAGLICA M. Michel FORQUET M. José ALMEIDA Mme Christine DURNERIN M. Claude PICARD M. François DESEILLE Mme Nelly METGE M. Gaston FOUCHERES

M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE M. Pierre PETITJEAN M. Patrick CHAPUIS Mme Elisabeth BIOT M. Nicolas BOURNY M. Michel JULIEN Mlle Nathalie KOENDERS M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Marie-Françoise PETEL M. Philippe GUYARD Mme Marie-Josèphe DURNET-**ARCHEREY** 

M. Gérard DUPIRE M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER M. Mohammed IZIMER M. Gilles MATHEY

Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY Mme Françoise EHRE M. François-André ALLAERT Mme Myriam BERNARD Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Claude DOUHAIT M. Mohamed BEKHTAOUI M. Murat BAYAM M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Michel BACHELARD Mlle Badiaâ MASLOUHI Mme Joëlle LEMOUZY M. Philippe BELLEVILLE M. Patrick MOREAU M. Jean-Yves PIAN M. Norbert CHEVIGNY

M. Dominique GRIMPRET Mlle Stéphanie MODDE Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Philippe CARBONNEL M. Didier MARTIN

M. Jean-Pierre SOUMIER M. Alain LINGER

## Membres absents:

M. Jean-François DODET Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME

M. Alain MARCHAND M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT M. Rémi DELATTE M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN

Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS

M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

GD2011-10-12 026 N°26 - 1/2

## **OBJET:** HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 3-5 rue Sully - Acquisition d'une maison

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs propriétés situées impasse de Quetigny.

Il est proposé d'acquérir la propriété appartenant à Madame Eliane Gorgeon située 3 et 5 rue Sully à proximité de cette impasse, cadastrée section BX n°13 et n°14, pour un montant de 367 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine

Par ailleurs, il est proposé d'accorder une indemnité forfaitaire de 4 000 € pour la perte de revenus liée à la présence de panneaux publicitaires, calculée sur la base de deux fois le montant du loyer annuel.

Il est également proposé d'autoriser la propriétaire à conserver la jouissance de la maison jusqu'au 1er mars 2012 ainsi que la jouissance du terrain, sur lequel sont implantés des panneaux publicitaires, et de l'autoriser en conséquence à percevoir les revenus locatifs jusqu'à cette date.

Ce différé de jouissance est consenti à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération des biens donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la commission,

## Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'acquérir sur Madame Eliane Gorgeon la propriété bâtie située 3 et 5 rue Sully à Dijon, cadastrée section BX n°13 de 933 m² et n°14 de 306 m²;
- de dire que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 371 000 € toutes indemnités comprises ;
- d'autoriser la propriétaire à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de sa propriété jusqu'au 1er mars 2012 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

GD2011-10-12 026 N°26 - 2/2

